

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales de la commune de Sandweiler ont été arrêtées provisoirement le 17 avril 2023.

Les listes prémentionnées sont déposées à l'inspection du public du 18 au 25 avril 2023 inclus.

Des réclamations contre les inscriptions ou non-inscriptions sur les listes peuvent être formulées par écrit jusqu'au 25 avril 2023 inclus au plus tard auprès du collège échevinal.

Veillez noter qu'une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Sandweiler, le 17 avril 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,



Le Secrétaire,

